



L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	27/02/2026
<b>Date d’Affichage</b>	27/02/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	8
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LÉBOUC, Mr Nicolas MARTINAIS, Mme Sylvie COUPE.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC.

**Absents :** Mr Christian LAN, Mr Patrick DEMARQUET

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

**N°053-2026**

**Vote du Budget Primitif 2026 – ZA La Massonnais**

Après avoir opéré aux ajustements nécessaires en fonction des recettes possibles et sur proposition de la commission finances, Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente le budget primitif 2026 de ZA La Massonnais étudié par la commission finances 26 février 2026, il s'équilibre de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes	<b>594 614.76 €</b>
Dépenses	<b>594 614.76 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Recettes	<b>586 370.94 €</b>
Dépenses	<b>586 370.94 €</b>

Monsieur le Maire indique les principales opérations d'investissement :

- Travaux d'aménagement à la ZA la Massonnais
- ...

Il précise que l'ensemble des opérations prendront en compte les thématiques liées à l'environnement et à la sécurité des personnes.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 035-213501380-20260312-D053\_2026-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de **VOTER** le budget primitif 2026 de ZA La Massonnais aux sommes énoncées ci-dessus
- de **CHARGER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'exécution du Budget ZA La Massonnais 2026

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

